



MISE EN VENTE D'UNE NACELLE PORTEE

Fiche technique d'une nacelle portée

Matériel

| | |
|--------------------|--|
| Marque : Assalini | |
| N° série : MC34987 | |
| Type : pas 15 | |
| | |
| | |
| | |

État du véhicule

La Nacelle Assaloni, montage pour Unimog U20, n'est plus en état de marche

PHOTOS





CONDITIONS DE VENTE

Article 1 : Objet de la vente.

Mise en vente d'une nacelle déclassée (cf. fiche technique)

Article 2 : Détermination des prix.

Un prix minimum est déterminé par l'Administration communale.

L'Administration communale se réserve le droit de renoncer aux offres écrites en cas de résultat nul ou insuffisant et de relancer la vente.

Article 3 : Renseignements complémentaires et visite

Les personnes intéressées pourront obtenir des renseignements complémentaires et/ou fixer un rendez-vous pour voir le véhicule en contactant le Département des Travaux au 02/899 46 16.

Article 4 : Dépôt des soumissions.

Les candidats acquéreurs devront compléter le formulaire d'offre ci-joint (seul accepté) et le faire parvenir :

- Soit par courrier postal (recommandé ou pli simple) à l'adresse :
Administration communale de Tubize - Grand Place 1 – 1480 Tubize ;
- Soit remise, contre accusé de réception, au service Affaires générales à l'adresse ci-dessus ;
- Soit transmise à l'adresse électronique suivante : info@tubize.be

L'offre doit parvenir à l'administration avant l'heure et la date ultimes de réception soit le 03 novembre 2021 à 12h. Le formulaire doit être daté et signé.

Les offres incomplètes, illisibles ou reçues après l'heure et la date ultimes prévues ne sont pas prises en considération.

Article 5 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de soixante jours calendrier prenant cours le lendemain de la date ultime fixée pour le dépôt de l'offre.



Article 6 : Attribution.

Le seul critère d'attribution étant le prix, le candidat ayant proposé l'offre de prix la plus haute se verra attribuer la vente du bien par le collège communal. Si deux candidats acheteurs offrent le même prix pour l'achat d'un même bien, ils seront sollicités afin de faire une nouvelle offre. L'Administration communale de Tubize peut cependant renoncer à la vente en cours de procédure même si des offres proposant un prix au moins égal au prix minimum fixé lui sont parvenues.

Article 7 : Garantie.

Il n'y a pas de garantie pour les biens dont question. La vente intervient sans aucune garantie (notamment quant aux vices cachés et rédhibitoires, quant à la qualité des biens vendus). Les indications fournies éventuellement à cet égard constituent de simples renseignements qui n'engagent d'aucune manière l'Administration communale de Tubize vendeuse.

Les véhicules sont vendus sans contrôle technique.

Article 8 : Paiement.

Les modalités de versement du prix de vente seront spécifiées dans le courrier de notification de l'attribution de la présente procédure de vente. Le Collège communal informe le candidat le plus offrant que la nacelle déclassée lui est attribuée, sous condition de paiement par virement uniquement de la somme mentionnée dans l'offre sur le compte communal n° BE 23 0910 0019 059, endéans les quinze jours.

Les biens vendus ne deviennent propriété du candidat acquéreur qu'après réception du paiement complet du prix dans le délai fixé. Si le service Finances n'a enregistré aucun paiement endéans ledit délai de quinze jours, le bien sera attribué automatiquement et sans avertissement ni mise en demeure préalable au candidat ayant fait la seconde meilleure offre, sous condition de paiement de la somme mentionnée dans l'offre endéans ce même délai. Au cas où la personne ayant fait la seconde meilleure offre ne s'acquitterait pas de sa dette dans le délai prévu à cet effet, le bien sera, alors, remis en vente.

Article 9 : Prise de possession.

La nacelle déclassée sera enlevée par l'acquéreur au lieu de son dépôt dans un délai de 15 jours ouvrables à partir de la réception de l'avis d'acceptation de son offre par le Collège communal à condition qu'il ait effectué le versement sur le compte bancaire de la Commune.

L'enlèvement se fera sur rendez-vous avec le Département des Travaux (02/899 46 16) et moyennant remise de la preuve de paiement.



FORMULAIRE D'OFFRE

Mise en vente de la nacelle déclassée par l'Administration Communale de Tubize.

ATTENTION : L'offre écrite, datée et signée devra parvenir à l'Administration communale de Tubize - Grand Place 1 - 1480 Tubize, par pli recommandé, pli simple ou contre accusé de réception, ou par courriel à l'adresse électronique info@tubize.be pour le 03 novembre 2021, à 12 heures au plus tard.

La société (dénomination) ou le particulier

Forme juridique : _____ N° de TVA (obligatoire) : _____

Siège social : Rue et numéro : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Représenté(e) par le soussigné :

NOM : _____ Prénom : _____

En qualité de : _____

Tél/GSM : _____

E-mail : _____

Domicile légal : Rue et numéro : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

s'engage par la présente, à acquérir, conformément aux clauses et conditions de vente, la nacelle déclassée suivant moyennant le prix indiqué :

| Désignation | Montant en chiffres (€) | Montant en toutes lettres (€) |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Nacelle déclassée | | |

Je déclare avoir pris connaissance du descriptif de la nacelle déclassée et accepte tous les termes et dispositions sans plus ample description ;

Fait à _____, le _____ 2021.

Le soumissionnaire (candidat acquéreur),

Nom prénom et signature